

Image not found or type unknown



Déménagement d'un père qui a la garde

Par **lysi**, le **21/01/2010** à **20:48**

Bonjour, j'ai déménager dans une autre région et mon ex a porter plainte sur moi en disant que je ne l'es pas prevenu elle n'arrete pas de porter plainte alors que je je lui avait dit verbalement en présence de mes enfants et depuis je vie un cochemar j'ai peur de la police a l'idée d'avoir des ennuye que dois je faire

Par **chris_ldv**, le **21/01/2010** à **22:49**

Bonjour,

Cela dépend des termes du jugement qui vous a accordé la garde mais si vous n'avez pas pris la peine à minima d'informer le juge aux affaires familiales du déménagement effectivement vous êtes dans une très mauvaise situation.

Contactez votre avocat.

Salutations,

Par **Marion2**, le **22/01/2010** à **00:19**

Bonsoir lysi,

Vous auriez dû prévenir de votre changement d'adresse la mère par courrier recommandé AR.

J'espère que vous l'avez fait depuis.

Je suppose que la maman doit avoir un droit de visite et d'hébergement...

Si votre nouveau lieu de résidence est éloigné de celui de la mère, effectivement, il faut saisir le JAF pour demander une modification du droit de visite et d'hébergement.

Cordialement.